sasdmis69@gmail.com

Le 29 juin 2020

Monsieur le directeur départemental et

métropolitain du service d'incendie et de secours

2020\12

Demande du procès-verbal de la CAP SPPNO Cat.C du 20 décembre 2019

Monsieur le directeur,

Nous venons vers vous dans le but d'obtenir le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire (SPPNO Cat. C) du 20 décembre 2019.

En effet, à notre connaissance, seule une note d'information (NI-2019/70 - CAP SPPNO) est diffusée, vous comprendrez que celle-ci ne nous permets pas à elle seule d'effectuer notre travail de partenaire social. En tant qu'organisation syndicale représentant le personnel du SDMIS, nous souhaitons avoir accès au déroulement de ladite commission ainsi qu'aux échanges et délibérations. Vous ne saurez invoquer le caractère individuel des informations traitant d'agents et évoqués lors de cette instance. Nous sommes tenus par le respect de la stricte confidentialité et le secret professionnel dû par toutes organisations syndicales. Attachés aux valeurs fondamentales des sapeurs-pompiers, l'éthique et la déontologie sont gages de la confiance que vous pouvez nous porter.

Dans l'attente de votre réponse, nous restons à votre entière disposition.

Veuillez agréer, Monsieur le DDMSIS, l'expression de notre plus haute considération.

Président Départemental

Steeve MARTINEZ

